ÉCHOS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE L'ARSIA en 2021

Lors de l'AG de l'ARSIA, le 16 juin dernier, le Président Laurent Morelle a présenté les grandes lignes du rapport d'activités 2021. A sa lecture, les lecteurs pourront constater qu'il en a foisonné, toutes utiles voire indispensables aux professionnels de l'élevage que sont les éleveurs et leurs vétérinaires.

n grand nombre de maladies de troupeaux, toutes espèces confondues, ont fait l'objet de suivis, d'études ou de plans de lutte : IBR, BVD, néosporose, paratuberculose, tuberculose, mycoplasmose bovine, BOHV4, leptospirose, besnoitiose, parasitoses gastro-intestinales, syndrome dysgénésique respiratoire porcin, ...

Il en va de même pour le suivi des avortements chez les grands et petits ruminants, avec un taux de participation des éleveurs au Protocole Avortement en constante augmentation.

Notre suivi de l'antibiorésistance est devenu un incontournable et une référence en élevage, en particulier chez les jeunes veaux.

La salle d'autopsie n'a pas désempli, le bovin y restant en tête avec 85 % de dossiers ouverts: l'origine de la mort a été établie avec un bon degré de certitude dans 81 % des cas, tout bénéfice pour l'élevage dont le vétérinaire peut agir efficacement et l'éleveur prendre les devants pour protéger au besoin son troupeau. Toujours dans le respect du traitement des données à caractère personnel, il faut ajouter la collecte des résultats ensuite analysés par nos pathologistes et nos épidémiologistes afin d'établir le baromètre des pathologies existantes ou émergentes, à l'échelle wallonne.

Le dispatching, partenaire indispensable, a enregistré une année record en termes d'échantillons récoltés et d'analyses et annonce d'autre part et malgré la charge de travail, une diminution des délais de réponse, passé de 6 jours en 2020 à 5 jours en 2021.

La mise en place de visites de seconde ligne, pilotées par nos vétérinaires et menées en collaboration avec les praticiens ruraux, complète sur le terrain notre suivi des pathologies multifactorielles, avec l'expertise de nos laboratoires.

Le secteur de l'élevage de petits ruminants est en pleine croissance et donc en demande. L'ARSIA répond présente sur tous les fronts: formations, visites en ferme, suivi des avortement, suivi du parasitisme, développement du kit achat OCC, ...

Que serait la santé animale sans une traçabilité performante... Une grande partie du personnel y travaille quotidiennement, tant au bureau que sur le terrain. Avec une moyenne de 11 dossiers ouverts par jour, notre équipe d'aide à l'autocontrôle assure l'encadrement des éleveurs dans leurs obligations, en particulier les élevages débordés ou en perte de contrôle pour de multiples raisons, dans un contexte économique et administratif souvent complexe.

Bonne nouvelle (qui était annoncée): 2021 a vu s'infléchir la courbe de remplacement de boucles auriculaires dont la qualité a été optimisée. Pour la 5^{ème} année, l'Organe d'Administration a réagi en validant le dédommagement proportionnel des éleveurs concernés. Depuis 2018, près de 178 000 € ont ainsi été remboursés à 23 857 troupeaux bénéficiaires, dont un peu moins de 30 000 € à 4814 troupeaux en 2021.

La finalisation de la dématérialisation a monopolisé nos services informatiques et d'identification animale. Elle permettra la simplification de la traçabilité et l'améliorera encore plus mais à un coût moindre, indispensable à la viabilité de l'ARSIA.

Les collaborations avec des partenaires tels que la DGZ et Elevéo se concrétisent toujours davantage, dans le souci de réaliser, là aussi, des économies importantes en associant les compétences respectives. Avec la DGZ, tous les projets sanitaires importants et les investissements relatifs au laboratoire, à la traçabilité et à l'encadrement sanitaire sont discutés de concert pour trouver les solutions les plus avantageuses au profit de nos membres. Avec Elevéo, au travers de notre société commune AWARDE, nous mutualisons nos efforts en matière de collecte et gestion de données, d'échantillons à des fins génétiques ou de protection des données sanitaires et zootechniques, vis à vis de tiers sollicitant leur exploitation.

« Quoique nous fassions et décidions, a rappelé le Président, et parce que nous sommes avant tout une Association d'éleveurs, nous gardons à l'esprit la conjoncture actuelle, veillant toujours à offrir un service maximal pour un prix minimal, tout en préservant l'indispensable équilibre budgétaire, l'une des clés de voûte de notre avenir».

Tout ce qui a été présenté dans le rapport existe grâce au travail et au dévouement des 158 salariés de l'ARSIA. Les suites de la pandémie de COVID-19 ont encore imposé en 2021 à l'ensemble de notre personnel une adaptation du travail pour assurer la continuité des services et des multiples missions, sans qu'elle en soit impactée. Pour cette précieuse collaboration, Laurent Morelle les en a vivement remerciés.

Lire la suite en page 4

*Le Rapport d'Activités 2021 de l'ARSIA est disponible sur notre site Internet: www.arsia.be





DÉMATÉRIALISATION Seconde étape



Le 13 juin dernier était lancée la dématérialisation, soit l'abandon progressif de la gestion intégralement « papier » de la traçabilité bovine.

A la satisfaction de nos départements Informatique et Identification animale, techniquement l'opération s'est relativement bien déroulée, malgré les difficultés inhérentes aux modifications au sein de systèmes interconnectés. Bien sûr, quelques « maladies de jeunesse » du système nouveau-né monopolisent plus que d'habitude nos équipes qui assurent une permanence téléphonique afin de répondre au mieux à vos questions ou problèmes rencontrés.

Avec la modification conjointe de la législation faisant apparaître de nouvelles notions telles que la « période d'immobilisation » (voir rappel ci-dessous) et le « check santé », des erreurs ont aussi été commises sur le terrain, engendrant des enregistrements incorrects ou bloquants qu'il a fallu corriger pour garantir la cohérence des historiques de traçabilité.

Lors la première phase de la Démat, les utilisateurs du Portail CERISE ont pu accéder à la version électronique des documents de circulation (qui remplacent dorénavant l'ancien passeport) de tous les bovins de leur troupeau, avec la possibilité d'imprimer eux-mêmes ces documents, s'ils le souhaitent.

Avant de parvenir à ces documents électroniques imprimables, il était demandé en se connectant à Cerise d'enregistrer dans ses préférences personnelles son choix d'impression: soit le souhait de continuer avec une impression via l'ARSIA (si on ne possède pas d'imprimante par exemple), soit la décision de devenir autonome et de n'imprimer soimême chaque document de circulation qu'en cas de besoin.

Rappelons que la nouvelle législation relative à l'Identification & à l'Enregistrement, parue fin mai au moniteur belge. pour compléter la Loi de Santé Animale Européenne (LSA), n'impose plus la possession systématique d'un document papier pour chaque bovin de son exploitation, la version électronique étant suffisante.

Une fois l'option d'impression cochée selon son choix, il est bien entendu toujours possible de cocher l'autre option, ou de demander ponctuellement une impression par l'ARSIA en cas de nécessité.

Pour accéder ensuite aux documents, il suffit de consulter l'inventaire du troupeau, consultable via l'onglet intégré dans la rubrique générale « Saniregistre ».

Tous les animaux enregistrés dans le troupeau sont repris à l'inventaire dès que les données signalétiques sont correctement validées, et l'accès au document de circulation électronique est possible, sauf pour les veaux nouveau-nés ou certains bovins récemment achetés qui sont obligatoirement soumis à une période d'immobilisation, comme l'impose la nouvelle législation (voir rappel ci-après).

Après avoir activé la case « **Document de circulation** » en dernière colonne du registre d'inventaire, une nouvelle fenêtre s'ouvre et fait apparaître le document de circulation électronique avec la possibilité de l'imprimer à tout moment.

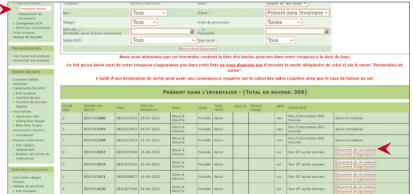
L'édition des documents de circulation est générée par le système Sanitel et soumise à des règles légales, inscrites dans L'AR Identification et Enregistrement

- 1. Contrôles sanitaires: le document de circulation ne peut être édité qu'après des examens à l'achat et à la naissance (= Check Santé ou Health Check) réalisés en fonction du type d'événement ou de mouvement:
- a. Pour une naissance: contrôle BVD
- **b. Pour un achat**: contrôle IBR
- Pour une importation: contrôles IBR, BVD, Brucellose-Leucose & Tuberculose (seulement dans certains pays à risque)
- 2. Période d'immobilisation: il s'agit d'une durée de quelques jours pendant lesquels l'animal (né ou acheté) ne peut quitter l'établissement où il est détenu:
- a. Pour une naissance: période d'immobilisation de 10 jours à partir du jour suivant la date de notification à Sanitel
- b. Pour un achat: période d'immobilisation de 1 jour à partir du jour suivant la notifica-



- 3. Un blocage plus long reste possible en cas de détection d'une traçabilité incomplète
- 4. Dérogation: un départ anticipé (= retirer un bovin récemment introduit) est autorisé sans document de circulation, sous conditions suivantes:
- a. Envoi direct à l'abattoir (sans transit intermédiaire)
- Rappel: Obligation de communiquer préalablement l'info à la chaîne alimentaire (ICA)
- b. En cas de renvoi chez le cédant précédent (repreneur = cédant)
- - Arrivée déjà enregistrée dans Sanitel
 - Sortie enregistrée sans délai dans Sanitel, au plus tard lors du rechargement de départ





RAPPEL

Le blocage des animaux n'est pas une contrainte liée à la dématérialisation!

LA PERIODE D'IMMOBILISATION EST FIXEE DANS LE NOUVEL ARRÊTÉ ROYAL IDENTIFICATION & ENREGISTREMENT ET A FAIT L'OBJET D'UNE CONCERTATION DES REPRESENTANTS DE LA FILIERE.







FAQ DÉMAT



Questions les plus fréquemment posées

Comment faire pour avoir accès à Cerise?

Il suffit de compléter et transmettre la demande de connexion (Formulaire LT/C/90) disponible sur le site de l'ARSIA (onglet CERISE - "inscription"). Ce document peut également vous être envoyé par mail, sur demande.

La coordination des données se fait-elle entre les smartphones et l'ordinateur à la maison ?

Oui, la synchronisation sera automatique dès que le smartphone dispose d'une connexion 4G ou Wi-Fi.

Ma bête perd sa boucle avant d'aller à l'abattoir. Comment dois-je faire?

Aucun problème: il est toujours possible d'envoyer sa bête avec une seule boucle électronique à condition de l'avoir signalé, que ce soit par la vignette-abattoir (qui peut être commandée via Cerise)

Je conduis mes bêtes moi-même à l'abattoir. Dois-je avoir un lecteur de puce (bâton de lecture)?

Le bâton n'est pas indispensable étant donné que les numéros sont toujours visibles sur les marques auriculaires. Cependant c'est un outil très pratique pour automatiser la lecture de plusieurs bovins rapidement et sans erreur, grâce à la boucle électronique. Identification électronique et dématérialisation ne sont pas liées mais complémentaires...

Quelle application pour un commerçant de bovins?

« BeefMove » est l'application spécifique aux négociants sur Smartphone. Sur CERISE, le module « Negotrans » est l'outil qui leur est destiné.

Quand la bête arrive à l'abattoir, comment sont transférées les données?

Suite au déchargement des bovins à l'abattoir, un lien informatique sera mis en place pour transmettre ces données à l'abattoir concerné, lequel devra ensuite en confirmer la réception effective pour enregistrement définitif. Il sera également possible de scanner un QR code sur l'application du chauffeur.

A quand le retrait automatique du bovin qui part au clos, lors de l'appel téléphonique pour le ramassage du cadavre?

C'était bien aussi la volonté de l'ARSIA. Cependant, cela fait l'objet de discussions depuis de nombreuses années entre la Région Wallonne et Rendac, lequel n'est pas tenu de transmettre des données fiables dans des délais suffisamment rapides.

Le système est-il sécurisé?

Tant pour Sanitel/Cerise que pour la mise en place de la dématérialisation, nous travaillons avec des systèmes hautement sécurisés et protégés au maximum de toute « attaque » éventuelle, de plus répartis sur plusieurs serveurs indépendants, pour que nous basculions de l'un à l'autre en cas de problème.

La lecture des QR codes ne poset-elle pas moins de problèmes en version papier que sur smartphone?

Non, la qualité des écrans est telle que la lecture y est parfois plus réactive que sur une impression papier de qualité variable. Suite à nos tests, la lecture des QR codes est bonne dans les deux formules. Le recours à ce QR code sur smartphone est déjà très répandue et efficiente dans la vie quotidienne d'une manière générale: paiements au magasin ou entre deux personnes, contrôle de vaccination Covid, etc...

Comment va t'on pouvoir se rendre compte de l'oubli de sortie Cerise sans la carte DI papier puisqu'elle ne fait plus partie de l'inventaire présent dans le troupeau? Surtout qu'un tel oubli peut avoir des conséquences sur les primes PAC.

Il existe depuis de nombreuses années l'alerte SCA sur la page d'accueil de Cerise qui dès votre connexion vous alerte d'une sortie non effectuée (sauf pour Rendac qui ne transfère pas assez rapidement et de manière fiable les données). Cette alerte sera prochainement disponible sur l'application Cerise Mobile.

Quid de la période d'immobilité pour les veaux?

La période d'immobilité (10 jours) court à partir du jour suivant la date d'enregistrement pour les opérateurs Cerise et le jour suivant la date postale pour les opérateurs papier; soit 11 jours car l'impression ne se fera que le lendemain. Exemple: la période d'immobilité se termine le 26/06 ➡ l'impression ne se fera que le 27/06 (dès que le bilan de santé — soit le résultat BVD — a été injecté).

Le document de circulation est-il un document signalant une anomalie?

Non, le document de circulation, mis à votre disposition sur Cerise ou transmis par voie postale, remplace le document d'identification. Il reprend l'identité du bovin et vous permet de commercialiser le bovin. La partie supérieure accompagne le bovin. Si vous ne travaillez pas avec Cerise, la partie inférieure doit être renvoyée à l'ARSIA pour notifier la sortie de votre troupeau, comme précédemment. Nous rappelons que les documents d'identification restent valables jusque mi-2023.

Que faire en cas de vice rédhibitoire lors de l'achat d'un bovin?

L'animal doit quitter le troupeau acheteur pour retourner dans le troupeau cédant. L'éleveur contacte l'AR-SIA par mail et communique le numéro complet du bovin, la date de départ et les coordonnées du repreneur. Le bovin ne pourra retourner que dans l'établissement cédant ; l'ARSIA transmettra la partie supérieure du document de circulation qui accompagnera l'animal et enregistrera elle-même le départ.

Qu'en est-il pour les éleveurs habitant dans des zones «blanches», non couvertes par la 4G?

Le système a été conçu dès le départ pour fonctionner aussi en mode déconnecté, c'est-à-dire pouvoir scanner hors connexion. Dès que le système récupère une connexion internet, il synchronise automatiquement les données avec le système général. Par ailleurs, la Région Wallonne travaille activement à la réduction des zones « blanches » en Wallonie et avance efficacement dans ce projet nommé « Digital Wallonia ».

Les différents membres de la ferme peuvent-ils avoir chacun l'application?

Oui, cela reste possible comme c'était déjà le cas avant la dématérialisation.

Cela fonctionne-t-il avec l'application mobile my.awenet également?

Les applications développées pour la DEMAT sont spécifiquement conçues pour enregistrer les mouvements commerciaux. L'application myawenet n'est pas adaptée à cela mais la synchronisation des mouvements de troupeau entre les applications de l'ARSIA et de Elevéo reste possible.

Pourquoi y-t-il un délai de 10 jours entre la notification de naissance du veau et la disponibilité du document de circulation ?

Cette période d'immobilisation de 10 jours, définie dans le nouvel AR, est une mesure qui vise à diminuer l'utilisation d'antibiotiques et ainsi lutter contre l'antibiorésistance chez les veaux d'engraissement

Cette nouvelle obligation n'est donc pas directement liée au processus de dématérialisation mais présente indirectement l'intérêt d'enregistrer les naissances le plus rapidement possible pour éviter d'allonger la période d'immobilisation.

Connectez-vous donc le plus régulièrement possible à Cerise ou utilisez facilement notre application portable « Cerise Mobile » sur smartphone pour effectuer vos déclarations de naissance.

Comment faut-il faire pour les bovins morts?

Pour les utilisateurs de Cerise : encoder le départ au clos dans Cerise et ne RIEN renvoyer.

Pour les utilisateurs du papier : compléter le volet de sortie en cochant RENDAC et en indiquant la date de sortie, et ne renvoyer QUE le volet de sortie. Si le bovin meurt avant d'avoir reçu le document de circulation, vous pouvez nous transmettre l'information via :

- le formulaire D-01 (nouvelle version) en complétant le point 2 (numéro de l'animal + cocher bovin mort le ...)
- le formulaire D-01 (ancienne version) en indiquant le numéro de l'animal et n° de motif 16
 « bovin mort le ... avant réception du document de circulation »

Pour toute information





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (SUITE)

L'ARSIA et sa Directrice Katelijne SMETS ont eu le privilège d'accueillir le Ministre BORSUS, Viceprésident de la Wallonie, Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire. Voici son message adressé aux éleveuses et éleveurs présents ainsi qu'au personnel de l'ARSIA.



« Ce n'est pas en cette maison que représente l'ARSIA que je dois faire démonstration de ses activités absolument importantes et cruciales pour le secteur de l'élevage au sens large, mais aussi eu égard aux évolutions et défis sans cesse renouvelés que le monde agricole continue à affronter. Pouvoir compter sur l'ARSIA

est à l'évidence un atout et son professionnalisme l'est tout autant.

Plus que jamais, l'Alimentation est à l'agenda des préoccupations sociétales, politiques et étatiques. On reparle aujourd'hui de «souveraineté alimentaire», principe remis en question par la crise sanitaire et plus dramatiquement encore par la guerre en Ukraine. Selon certaines analyses, on craint aujourd'hui et à court terme des difficultés alimentaires majeures dans le monde. Il est désormais crucial de se préoccuper de manière stratégique et professionnelle de la mission de nourrir l'humanité.

Dès lors, la vigilance nécessite d'être structurellement aussi pointue que possible dans la prise de décisions, à tous les niveaux, international, européen ou national. Être pointu, ça veut dire exister dans la compétition internationale, avec des productions commercialisables mais cela implique aussi de soutenir nos éleveuses et éleveurs tant dans le cadre de leur

profession que dans leurs revenus qu'elles et ils sont légitimement en droit d'attendre en retour.

Dans ce contexte s'imposent la prévention et le suivi des maladies, au vu des résurgences régulières de maladies que l'on croyait éteintes. Le combat qui est celui de votre ASBL doit être sans cesse mené et renourri par une approche scientifique. C'est pourquoi dans le plan de relance wallon, nous avons globalement consacré près de 730 millions d'euros à la Recherche scientifique en Wallonie. Par ailleurs, nous soutenons des projets liés à la « donnée » et à sa digitalisation et à tout ce que la gestion combinée de l'une et l'autre vont permettre à l'avenir. La numérisation est entrée dans les fermes, et ce à l'instar d'autres secteurs. On observe à quel point les leviers de digitalisation participent aux productions. Notre volonté est de continuer à soutenir l'amplification de projets wallons tels que WalDigiFarm pour établir des connections avec les outils numériques développés par d'autres institutions tels l'Agence du Numérique, le CRA-W ou encore notre administration de l'Economie et de la Recherche.

Les collaborations sont positives entre mes administrations ou le cabinet et l'ARSIA, en matière de réflexions sur l'avenir, sur la digitalisation des données, sur le développement de la production d'autovaccins et autres nombreux projets. C'est en additionnant nos forces respectives que nous atteindrons les objectifs fixés. Je partage avec conviction une expression selon laquelle « la donnée est le minerai du futur ». Valorisé et exploité, ce « minerai » nous interpelle aussi quant à sa notion de propriété, son exploitation juridique, ce qu'on en fait, comment en extraire au mieux sa substance. Thème de votre AG, je vous rejoins pleinement sur sa pertinence cruciale. »

Élus lors de l'AG, l'ARSIA souhaite la bienvenue à ses ...

2 nouveaux délégués

- Nicolas MARCHAL de Les Waleffes (Faimes), pour le secteur OCC.
- Carine LATRUWE de Frasnes-Lez-Buissenal, pour le secteur bovin et pour la zone OUEST, dans l'arrondissement de Ath.

2 nouveaux administrateurs

- Marc DELVIGNE de Hannut, pour le secteur bovin et pour la zone EST.
- Olivier LOUETTE de Le Roeulx (Gottignies), pour le secteur porcin.

« QUE VA-T-ON FAIRE DE VOS DONNÉES AGRICOLES? »

La donnée est partout, son exploitation au cœur de nombreuses entreprises et ses utilisations se démultiplient à un rythme aussi effréné que les volumes d'information générés augmentent. L'élevage n'échappe pas à cette tendance. Pour aborder cette importante thématique, cinq orateurs étaient invités à la séance académique de l'AG.

Carlo BERTOZZI (Directeur Innovation, Elevéo, Awé groupe) - WALLeSmart, pour et par les éleveurs.

« Comment garder l'éleveur au centre de la décision? » C'est bien une des raisons de la création de la plate-forme WALLeSmart, coordonnée par Elevéo avec des partenaires scientifiques: Universités de Mons et Liège, Centre Wallon de Recherches Agronomiques, Agence du Numérique.

Objectifs de ce projet?

- La simplification: un seul point d'accès pour les services en ligne pour toutes les données et les applicatifs de l'élevage wallon.
- La sécurisation de l'accès et de la propriété des données de l'éleveur, mis au centre de la gestion des autorisations.
- Enrichir le développement de l'élevage wallon, grâce à l'utilisation de données par des spécialistes au service du secteur agricole: conseillers, prestataires de services, scientifiques,...

Manon KNOCKAERT (CRIDS, UNamur) - Le partage de données agricoles et d'élevage: Quel est le cadre légal?

Le Centre de Recherche Information, Droit et Société (CRIDS) se concentre sur un large éventail de sujets liés à la société de l'information. Juriste, l'oratrice est intervenue à l'AG dans le cadre du projet « Open Agro », actif depuis 4 ans et financé par le SPW, dont la mission se concentre sur le partage des données dans le milieu agricole.

Le cadre légal, c'est le RGPD dont M. Knockaert a rappelé le principe, désormais bien implémenté et garantissant la sécurité de l'échange des données, en l'occurrence n'importe quelle information liée à une personne physique, via notamment leur anonymisation. Il s'agit de responsabiliser tout utilisateur de données à caractère personnel.

En réaction à l'abondance en pleine expansion d'informations agricoles, l'Union Européenne a également réagi par la création d'un « code de conduite pour le partage des données agricoles », par contrat. Les utiliser oui, mais en protégeant l'agriculteur ou l'éleveur de tout abus, ou « récupération ».

Marie-Laurence SEMAILLE (Service d'étude - FWA) - Echange de données agricoles : Risques et opportunités.

Les données, caractérisées par leur diversité: techniques, sanitaires, culturales, alimentaires, liées à la production, au bienêtre animal, ... sont une notion parfois abstraite pour les producteurs quant à leur intérêt. Certes individuel, il porte aussi

sur la planification de la production à l'échelle d'une filière, sur le contrôle administratif, la traçabilité, le commerce, la recherche scientifique ou encore concurrentiel pour un distributeur ou un transfor-

mateur. Les producteurs doivent pouvoir garder la maîtrise de ces flux, même sur les données anonymisées. « Face aux attentes voire pressions des maillons en amont et en aval, il faudrait à termes dégager de la valeur de ces données pour un juste retour vers le producteur. Cela nécessite une implication urgente du secteur agricole car le risque de privatisation est important et va grandissant ». Apparait aussi le besoin d'un cadre légal clair, uniforme et protecteur de l'intérêt général du secteur agricole

Le poids du coût numérique ne peut reposer sur le seul 1er maillon de la chaine. Un soutien public est indispensable, ce qui fut confirmé par le Ministre Borsus dans son discours et dont se réjouit M.-L. Semaille. L'oratrice souligne aussi le besoin de formations destinées aux éleveurs, liée aux nouvelles technologies numériques.

« Il reste cependant rassurant de constater à ce jour les multiples initiatives et compétences rassemblées, pour permettre aux agriculteurs de monter la marche vers la digitalisation de l'Agriculture ».

Léonard THERON (RumeXperts) - Accès aux données agricoles, enjeux et défis: innover en Agriculture.

Le Dr vétérinaire Léonard Theron travaille pour RumeXperts, Bureau d'études dont l'expertise est d'analyser la donnée et la mettre le plus tôt possible à la disposition des opérateurs du secteur agricole. « Posséder des données est un grand pouvoir mais ne sert à rien ... si on ne l'utilise pas ». Exemple: les mammites ; le système analyse en continu les courbes de concentration cellulaire du lait. Il compare la ferme à elle-même et analyse sa « vibration » et lorsqu'elle

sort du tracé habituel, envoie une alerte; l'éleveur peut réagir près de 30 jours avant le moment où il l'aurait seulement fait sans un tel suivi des données liées à la production de lait. Gain de temps, gain d'argent, gain en qualité de vie.

 « L'éleveur a et aura toujours le dernier mot quant au partage des informations liées à sa ferme »

Les alertes de troupeau permettent aussi d'identifier les élevages qui sortent de leur « zone de confiance sanitaire». A ce titre et entre autres exemples, la fiche SPOT produite par l'ARSIA est un outil majeur

dans l'évaluation de l'économie de la ferme.

Accéder à la donnée, avec l'accord de l'éleveur, permet de réduire le temps de réaction face à un incident sanitaire, de gérer tant l'individu que le troupeau, de consolider et valoriser les informations issues de la ferme et utiles aux différents opérateurs « autorisés » à y accéder... Et, le plus important pour l'éleveur, de revaloriser son temps.

Jean-Yves HOUTAIN (Directeur Epidémiologie et Encadrement sanitaire, ARSIA) - Que va faire l'ARSIA de vos données ?

De quelles données est dépositaire l'ARSIA? Les données Sanitel/Cerise (inventaires, mouvements, évènements), les données Médicaments (Bigame), les résultats laboratoire et les données « calculées » (taux de mortalité, de remplacement, intervalle vêlage-vêlage, ... via la fiche SPOT). Bien avant l'arrivée du RGPD, le niveau de sécurité de protection de ces données à l'ARSIA a toujours été très élevé : depuis sa création en 2003, aucun cas de violation d'accès aux données ou de leur fuite n'a eu lieu.

Aucun transfert de données n'a jamais été fait sans l'accord préalable de l'éleveur et cela ne changera pas. Nous allons monter dans le train WALLeSmart, apportant la simplification via un guichet unique et la garantie de sécurité par rapport aux mots de passe via une double authentification par l'utilisateur.

« S'il ne faut guère espérer que le partage des données apportera un revenu en tant que tel, souligne J-Y Houtain, il y a par contre déjà et il y a aura toujours plus de retours et informations utiles et valorisables pour l'éleveuse et l'éleveur ».



